

DEPARTEMENT SEINE MARITIME
CANTON Canteleu
COMMUNE CANTELEU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DÉCISION DU MAIRE N° DEC-0036/22
PRISE EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Cabinet du Maire - Communication -

Nous, Mélanie BOULANGER,
Maire de la commune de CANTELEU

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- La délibération du 25 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé, et notamment l'alinéa n°5 de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

CONSIDERANT QUE :

- La Ville a été sollicitée, dans le cadre de la réalisation d'un film documentaire intitulé « La vie de ma mère », par la société UPIAN.COM aux fins d'insérer dans l'œuvre des photographies d'archive du fonds de la Ville de Canteleu ;
- la commune détient, à sa connaissance, les droits d'auteur ;

DECIDE :

ARTICLE 1er : La Ville de Canteleu met à disposition de la SAS UPIAN.COM, et de la société DIPENDA qui co-produit le film, des photographies d'archive de son fonds et en autorise, à titre gracieux, l'exploitation. Aucun droit ne sera par ailleurs réclamé par la Ville sur les photographies.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Mairie et transmise au représentant de l'Etat dans le département. Il en sera rendu compte en communication au Conseil Municipal de Canteleu lors de sa plus proche réunion obligatoire.

ARTICLE 3 : M. Le Directeur Général des Services est chargé en ce qui le concerne d'assurer l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Selon les dispositions prévues aux articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou sa notification :

- d'un recours gracieux motivé auprès du Maire,
- d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN.

L'application Télérecours est accessible par le site www.telerecours.fr.

FAIT A CANTELEU, le 01 mars 2022

Le Maire



Mélanie BOULANGER

Loi du 2 mars 1982

ACTE EXECUTOIRE

Exécutoire le : 01/03/2022

Affichage le : 01/03/2022

Notification le : 01/03/2022

Préfecture le : 01/03/2022

ID DEMAT : 076-217601574-20220301-
Imc1H10986H1-AR